

Procès-verbal de la **séance extraordinaire** du conseil municipal d'Issoudun, tenue le **19 décembre 2017** à 19 heures trente à la salle du conseil située au 268, rue Principale à Issoudun.

Sont présents : Monsieur Marco Julien, conseiller no 1
 Monsieur René Bergeron, conseiller no 2
 Monsieur Bertrand Le Grand, conseiller no 3
 Monsieur Gaston L'Heureux, conseiller no 4
 Monsieur Fernand Brousseau, conseiller no 5
 Monsieur Jean-François Messier, conseiller no 6

ET TOUS FORMANT QUORUM sous la présidence de madame Annie Thériault, mairesse.

Est également présente, madame Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière de la Municipalité.

Aucun public.

Le conseil constate, et mention est faite au présent procès-verbal, que l'avis de convocation a été notifié tel que requis par le *Code municipal du Québec*.

1. OUVERTURE

Madame la mairesse ouvre la séance.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

RÉSOLUTION 2017-12-249

1. Ouverture
2. Lecture et adoption de l'ordre du jour
3. Avantages sociaux pour les employés de la municipalité
4. Période de questions
5. Levée de l'assemblée

3. AVANTAGES SOCIAUX POUR LES EMPLOYÉS DE LA MUNICIPALITÉ

RÉSOLUTION 2017-12-250

ATTENDU QUE le conseil municipal souhaite mettre en place des assurances collectives pour les employés de la municipalité;

ATTENDU QUE le courtier a reçu une seule soumission correspondant aux besoins identifiés;

ATTENDU QUE la municipalité souhaite offrir les assurances collectives de base plus l'assurance invalidité de courte durée;

ATTENDU QUE les assurances invalidités de courte et longue durée seront payables à 66,67%;

ATTENDU QUE la municipalité partagera à 50-50 les primes pour l'obtention des assurances collectives avec les employés;

ATTENDU QUE le gouvernement fédéral offre une réduction du taux de l'assurance-emploi lorsque la municipalité adhère à un régime d'assurance invalidité de courte durée;

POUR CES MOTIFS :

Il est proposé par monsieur Jean-François Messier et résolu à l'unanimité des membres présents d'offrir les assurances collectives à tous les employés de la municipalité dans un partage 50-50 des frais et d'autoriser la directrice générale :

- à signer tous les documents requis pour mettre en vigueur le régime d'assurances collectives tel qu'établi pour le 1^{er} janvier 2018;
- signer tous les documents pour inscrire la municipalité au taux réduit d'assurance-emploi.

4. PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

5. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

RÉSOLUTION 2017-12-251

Il est proposé par monsieur Marco Julien et résolu à l'unanimité des membres présents de lever l'assemblée à 20h30.

Je, Annie Thériault, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal.

Je, Lucie Beaudoin, directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie qu'il y a une disponibilité dans les fonds généraux de la municipalité.

Annie Thériault, mairesse

Lucie Beaudoin, directrice générale
et secrétaire-trésorière

